



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt-sept février, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 21 février 2024.

**PRÉSENTS** : M. Robert JEULIN, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART, Adjoint, M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Yannick LEMOULT, M. Philippe MOREAU, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, M. Éric VIGNEAU, Mme Martine LESAGE, Mme Sylvie LECOUP, Mme Valérie BOURDON, Mme Carole SOLVET, M. Mathieu HENRI, M. Olivier DUPORT, M. Olivier GUILLOU, Mme Sophie LOPES, Mme Estelle GUILLOU, Mme Julie HINGANT et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme Odile MATHIEU, M. Jacques SEGUIN, Adjoint, M. François SOULAS et M. Éric JOSEPH, Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : Mme Odile MATHIEU donne pouvoir à M. Alain TOUCHARD, M. Jacques SEGUIN donne pouvoir à Mme Anne PELLÉ, M. François SOULAS donne pouvoir à Mme Yannick LEMOULT et M. Éric JOSEPH donne pouvoir à M. Xavier GODART.

Monsieur Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.



### **7.5 : FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS :**

#### **2024-8. ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DU MOULIN CHOIX D'INGRÉ - CLASSE DE DÉCOUVERTE AUX SABLES-D'OLONNE - PARTICIPATION POUR UN ORMOIS :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation d'une classe de découverte par l'école élémentaire du Moulin Choix d'Ingré.

Ce séjour aura lieu du 27 mai au 1<sup>er</sup> juin 2024 à destination des Sables-d'Olonne en Vendée et concerne un enfant Ormois.

La participation demandée à la famille s'élève à 360 €.

Une délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2005 prise approuve le principe d'une participation fixe minimum de 25 % de la commune d'Ormes et d'une prise en charge du montant restant dû en fonction du quotient familial.

Le montant calculé sera versé directement à la famille JONCHERAY-FROT.

Après calcul du quotient familial pour la famille, la participation de la Mairie d'Ormes s'élève à 271 € répartie comme suit :

Nom	Prénom	Participation Mairie d'Ormes
JONCHERAY	Louane	271,00 €

Vu l'avis favorable émis par la Commission Générale en date du 20 février 2024,

**Le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 6 mars 2024.

Le Maire,

Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 6 mars 2024.

Publié ou notifié le : 7 mars 2024.

